

Profil et demandes de l'entreprise V : Cette entreprise propose son expertise des process et équipements de traitement des eaux :

1. eaux usées domestiques des particuliers non raccordés au système collectif, mais aussi des bases de vie de petites collectivités ou de tourisme
2. eaux usées industrielles
3. eaux de pluie, etc.

La phase « biologique » d'un système d'assainissement collectif ou non collectif consiste à développer l'activité de micro-organismes épuratoires qui vont décomposer la matière organique présente dans les effluents. L'issue de ce traitement est la séparation de l'eau traitée d'avec les « boues » (éléments organiques contenant les micro-organismes épuratoires, et éléments inorganiques). Ces boues sont ensuite stockées, et éventuellement utilisées pour de l'amendement. Elles peuvent contenir des éléments polluants, voire toxiques.

A. Besoins concernant les boues résiduelles après traitement biologique

- élimination ou réduction des boues de stations d'épuration municipales ou industrielles ;
- élimination ou réduction des boues dans les systèmes d'assainissement non collectifs ou semi collectifs.

B. Besoins concernant les systèmes d'aération des bassins biologiques de stations d'épuration

- prévention des dépôts organiques et non organiques à l'intérieur des canalisations d'arrivée d'air et des équipements de diffusion d'air.

C. Besoins concernant l'équilibre organique dans le traitement biologique

- surveillance ou prévention des déséquilibres organiques entraînant la prolifération d'éléments (ex Bactéries filamenteuses) qui peuvent stopper l'activité biologique.